

État de Chapelle publique de la paroisse de

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....	a)	a)	a)	a)	a)
2° b) Appartenant à.....	b)	b)	b)	b)	b)
3° c) Autorisées par décret en date du ..	c)	c)	c)	c)	c)
d) ou ouvertes au culte à la date du ..	d)	d)	d)	d)	d)
e) ou en service de temps immémorial.	e)	e)	e)	e)	e)
4° f) Messes célébrées chaque année ...	f)	f)	f)	f)	f)
g) — ou chaque mois.....	g)	g)	g)	g)	g)
h) — ou chaque semaine	h)	h)	h)	h)	h)
i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?	i)	i)	i)	i)	i)
j) Y fait-on le catéchisme	j)	j)	j)	j)	j)
5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale	k)	k)	k)	k)	k)
l) État des chemins	l)	l)	l)	l)	l)
6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..	m)	m)	m)	m)	m)
n) Y assistant à la messe le dimanche.	n)	n)	n)	n)	n)

Diocèse de Quimper et de Léon.

Doyenné de *Plazartel St Germain*

Paroisse de *Guiler*

*La paroisse de Guiler ne possède
aucun chapelain.*

*Barboul
p. le curé*

Communiqué de l'Évêché.

(Oratoires privés.)

Monseigneur l'Évêque prie instamment MM. les Curés et Recteurs de lui fournir, dans le plus bref délai possible, les renseignements suivants :

1^o Quelle est la date d'érection des oratoires privés existant dans la paroisse ?

2^o De qui sont-ils la propriété ?

3^o Y célèbre-t-on la sainte messe ? — Combien de fois par an, par mois ou par semaine ?

4^o Sont-ils en règle au point de vue des Indults pontificaux ? — Ceux-ci portent-ils le nom du propriétaire actuel ? — Ont-ils été visés à l'Évêché ?

Prière d'inscrire les réponses au verso.

N. B. — Cette feuille devra être renvoyée à l'Évêché, lors même qu'il n'y aurait pas d'oratoire privé dans la paroisse.